

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le lundi 19 décembre 2022 à 19 h 30.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :

1. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2022
2. Adoption du Règlement numéro 2021-1153 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des différents services municipaux*
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1161 *ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2023*
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1162 *ayant pour objet diminuer le fonds de roulement de la Municipalité de Boischatel à 1 450 000 \$*
5. Embauche – Service du greffe
6. Octroi de contrat – Acquisition d'un véhicule pour le service de la gestion de l'eau
7. Autorisation de signatures – Entente de services pour le transport collectif – Municipalité de L'Ange-Gardien
8. Octroi de contrat – Collecte et transport des encombrants (2023)
9. Aide financière – Société Saint-Vincent de Paul de Boischatel
10. Période de questions
 - 10.1 Membres du conseil
 - 10.2 Public
11. Levée de l'assemblée

DONNÉ À BOISCHATTEL, CE 16^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint